

The page features decorative elements on the left side: two brown circles of different sizes at the top and a larger brown circle at the bottom. Two teal L-shaped lines are positioned to the left of the title. The title itself is centered and reads:

*CATALOGUE DE
FORMATIONS
2021/2022*

Sommaire

L'organisme de formation	Page 3
Les parcours de formation	Page 4
Éducation alimentaire des jeunes et AFCC	Page 5
Nutrition et Inégalités sociales de Santé	Page 9
Nutrition et Image corporelle	Page 13
Oralité, sensorialité et comportement alimentaire	En cours

Contact	Page 17
Conditions générales de vente	Page 18

L'organisme de formation

CARALIM met en œuvre le développement des savoir-faire et savoir-être professionnels, s'appuyant sur la Promotion de la santé et ses applications en nutrition, mais aussi sur le nouveau paradigme du poids

4 parcours de formation

3

Dans chaque modalité de formation, notre préoccupation est de permettre à tout professionnel, de comprendre le rôle des déterminants sociaux et comportementaux dans le façonnement de la santé des populations ; de faire participer les acteurs concernés dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des interventions; et d'intégrer les inégalités sociales de santé aussi bien dans la définition des problèmes que dans la conception et la mise en œuvre des interventions.

Les parcours de formation

Formations

- Éducation alimentaire des jeunes (3 jours)
- Nutrition et Inégalités Sociales de Santé (3 jours)
- Nutrition et Image corporelle (3 jours)
- Oralité, sensorialité et comportement alimentaire (3 jours)

Devenir acteur du réseau CARALIM

- + Programme AFCC (2 jours)
- + Programme Pour Un autre regard (2 jours)
- + Programme Journée Sans Diet au Lycée (2 jours)
- En cours de construction

ÉDUCATION ALIMENTAIRE DES JEUNES

Objectif :

Accompagner les professionnels à la construction d'interventions en éducation alimentaire auprès des jeunes

Prérequis : aucun

Objectifs opérationnels :

Identifier les grands principes en Promotion de la santé et ses applications en nutrition

Découvrir les principaux concepts en philosophie de l'éducation pour mieux comprendre les enjeux de l'éducation alimentaire

Parcours pédagogique :

Promouvoir la santé par la nutrition (1 jour)

L'éducation alimentaire : vers une autonomie du comportement alimentaire (2 jours)

ÉDUCATION ALIMENTAIRE DES JEUNES

Durée : 3 jours, soit 21 heures

Tarif :

Inscription individuelle : 390 euros

Inscription formation continue : 450 euros

Date et lieu 2021/2022 :

Bordeaux - 05, 06 et 07 avril 2022

Méthodes mobilisées :

Modalité pédagogique : présentiel

Moyens humains : formateurs CARALIM

Moyens matériels : salle aux normes PMR

Méthodes pédagogiques : Apports théoriques, exercices interactifs et échanges pour un travail collaboratif

Modalités d'évaluation :

Evaluation en cours : QUIZ

Auto évaluation des stagiaires sur l'attente des objectifs professionnels

Questionnaire de satisfaction

Acteur du programme AFCC

Objectif :

Accompagner les diététicien(nes) en vue de l'animation du programme AFCC

Prérequis :

Avoir validé les 3 jours de formation « Éducation alimentaire des jeunes » ou équivalent

Objectifs pédagogiques :

Les différentes dimensions de l'éducation alimentaire dans le programme AFCC : éducation sensorielle, éducation culinaire, éducation sensible et éducation au bien-être

Les outils du programme AFCC

Acteur du programme AFCC

Durée : 2 jours soit 14 heures

Tarif : **GRATUIT**

La Direction Régionale de l'Agriculture et de l'Alimentation et de la Forêt Nouvelle-Aquitaine prend en charge la formation. Reste à la charge des participants, les frais de déplacements, de restauration et d'hébergement éventuel

Date et lieu 2021/2022 :

Bordeaux - 10 et 11 mai 2022

Méthodes mobilisées :

Modalité pédagogique : présentiel

Moyens humains : formateurs CARALIM

Moyens matériels : salle aux normes PMR

Méthodes pédagogiques : Apports théoriques, exercices interactifs et échanges pour un travail collaboratif

Modalités d'évaluation :

Evaluation en cours : QUIZ

Auto évaluation des stagiaires sur l'attente des objectifs professionnels

Questionnaire de satisfaction

Nutrition et Inégalités sociales de santé

Objectif :

Accompagner les professionnels de santé et les travailleurs sociaux en vue de la prise en compte de l'estime de soi dans les actions santé

Prérequis : aucun

Objectifs opérationnels :

Comprendre et articuler les concepts d'estime de soi et de nutrition

Connaître les concepts d'inégalités sociales de santé et d'éthique en santé

Appliquer l'équité en santé au champ de la nutrition

Parcours pédagogique :

Nutrition et estime de soi (1 jour)

Précarité et inégalités sociales de santé en matière de nutrition (1 jour)

Équité en santé : éthique et principes d'intervention probante en nutrition (1 jour)

Nutrition et Inégalités sociales de santé

Durée : 3 jours, soit 21 heures

Tarif :

Inscription individuelle : 390 euros

Inscription formation continue : 450 euros

Date et lieu 2021/2022 :

Bordeaux - 18 , 19 et 20 octobre 2022

Méthodes mobilisées :

Modalité pédagogique : présentiel

Moyens humains : formateurs CARALIM

Moyens matériels : salle aux normes PMR

Méthodes pédagogiques : Apports théoriques, exercices interactifs et échanges pour un travail collaboratif

Modalités d'évaluation :

Evaluation en cours : QUIZ

Auto évaluation des stagiaires sur l'attente des objectifs professionnels

Questionnaire de satisfaction

Acteur du programme « Pour Un Autre Regard »

Objectif :

Accompagner les professionnels de santé et les travailleurs sociaux en vue de l'animation du programme « Pour Un Autre Regard »

Prérequis :

Avoir validé les 3 jours de formation « Nutrition et Inégalités sociales de santé » ou équivalent

Objectifs pédagogiques :

Permettre aux professionnels de renforcer leurs connaissances et leur savoir-être en faveur du développement de la thématique estime de soi

Encourager l'expérimentation et l'utilisation des outils du programme « Pour Un Autre Regard »

Acteur du programme « Pour Un Autre Regard »

Durée : 2 jours soit 14 heures

Tarif : **GRATUIT**

L'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine prend en charge la formation. Reste à la charge des participants, les frais de déplacements, de restauration et d'hébergement éventuel

Date et lieu 2021/2022 :

Bordeaux - 08 et 09 novembre 2022

Méthodes mobilisées :

Modalité pédagogique : présentiel

Moyens humains : formateurs CARALIM

Moyens matériels : salle aux normes PMR

Méthodes pédagogiques : Apports théoriques, exercices interactifs et échanges pour un travail collaboratif

Modalités d'évaluation :

Evaluation en cours : QUIZ

Auto évaluation des stagiaires sur l'attente des objectifs professionnels

Questionnaire de satisfaction

Nutrition et Image corporelle

Objectif :

Accompagner les professionnels de santé et les travailleurs sociaux en vue d'améliorer la santé des personnes sans susciter une préoccupation excessive à l'égard du poids

Prérequis : aucun

Objectifs opérationnels :

Comprendre et articuler les concepts d'estime de soi et de contrôle du poids

Reconnaître les bienfaits de l'approche centrée sur la personne, le sentiment d'autonomie et l'empowerment

Accompagner les personnes dans un processus de changement d'habitudes de vie en favorisant le développement ou le maintien d'une image corporelle positive.

Parcours pédagogique :

Nutrition et estime de soi (1 jour)

Image corporelle et Préoccupation excessive du poids : comment accompagner ? (2 jours)

Nutrition et Image corporelle

Durée : 3 jours, soit 21 heures

Tarif :

Inscription individuelle : 390 euros

Inscription formation continue : 450 euros

Date et lieu 2021/2022 :

Bordeaux - 16,17 et 18 novembre 2021

Méthodes mobilisées :

Modalité pédagogique : présentiel

Moyens humains : formateurs CARALIM

Moyens matériels : salle aux normes PMR

Méthodes pédagogiques : Apports théoriques, exercices interactifs et échanges pour un travail collaboratif

Modalités d'évaluation :

Evaluation en cours : QUIZ

Auto évaluation des stagiaires sur l'attente des objectifs professionnels

Questionnaire de satisfaction

Acteur du programme

« Journée Sans Diet au Lycée »

Objectif :

Accompagner les diététicien(nes) en vue de l'animation du programme « Journée Sans Diet au Lycée »

Prérequis :

Avoir validé les 3 jours de formation « Nutrition et Image corporelle » ou équivalent

Objectifs pédagogiques :

Permettre aux diététicien(nes) de renforcer leur savoir-être en faveur du développement d'une image corporelle satisfaisante
Encourager l'expérimentation et l'utilisation des outils du programme « Journée Sans Diet au Lycée »

Acteur du programme

« Journée Sans Diet au Lycée »

Durée : 2 jours soit 14 heures

Tarif : GRATUIT

L'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine prend en charge la formation. Reste à la charge des participants, les frais de déplacements, de restauration et d'hébergement éventuel

Date et lieu 2021/2022 :

Bordeaux - 11 et 12 janvier 2022

Méthodes mobilisées :

Modalité pédagogique : présentiel

Moyens humains : formateurs CARALIM

Moyens matériels : salle aux normes PMR

Méthodes pédagogiques : Apports théoriques, exercices interactifs et échanges pour un travail collaboratif

Modalités d'évaluation :

Evaluation en cours : QUIZ

Auto évaluation des stagiaires sur l'attente des objectifs professionnels

Questionnaire de satisfaction

Contact

Pour toute information pédagogique, administrative : contactez-nous

Courriel : caralim.asso@gmail.com

Téléphone : 06 83 44 63 96



Pour toute inscription, rendez-vous sur notre site web, onglet formation.

Toutes les inscriptions se font en ligne

Conditions générales de vente

1. Préambule

Les présentes conditions générales de vente (CGV) s'appliquent aux prestations de formation de CARALIM FORMATION. Ces conditions constituent le seul accord entre les parties relatif à l'objet de la commande et prévalent sur tout autre document, devis et/ou convention et/ou contrat de formation. Dans le cas où l'une des dispositions des présentes serait réputée ou déclarée nulle ou non-écrite, les autres dispositions resteront intégralement en vigueur. CARALIM FORMATION se réserve la possibilité de modifier les présentes CGV à tout moment. Les CGV applicables resteront celles en vigueur à la date de commande.

2. Commande

Le Client reconnaît, préalablement à la commande, qu'il a bénéficié d'informations et de conseils suffisants de la part de CARALIM FORMATION, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'action de formation à ses besoins.

Le Client déclare en outre avoir pris connaissance des prérequis de l'action de formation et atteste que le/les stagiaire(s) inscrit(s) répond(ent) parfaitement aux conditions d'accès. Pour toute commande d'une action de formation, le Client reçoit une convention de formation établie en deux exemplaires, dont il s'engage à retourner à CARALIM FORMATION un exemplaire signé et revêtu du cachet de l'entreprise.

Si le Client est une personne ayant entrepris ladite action de formation à titre individuel et à ses frais, un contrat de formation professionnelle sera établi conformément aux dispositions de l'article L. 6353-3 du Code du travail.

L'exécution de l'action de formation est suivie au moyen de feuilles d'émargement signées, par demi-journée, par les stagiaires et l'intervenant. Un certificat de réalisation est adressé au(x) stagiaire(s) en fin de formation.

3. Non-exécution de la prestation de formation

En application de l'article L. 6354-1 du code du travail, en cas d'inexécution totale ou partielle de la prestation de formation, CARALIM FORMATION rembourse au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

4. Report du fait de CARALIM FORMATION

CARALIM FORMATION se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler la prestation et en informe le Client dans les plus brefs délais. Aucune indemnité ne sera versée au Client en raison d'un report du fait de CARALIM FORMATION.

De même, le lieu de formation indiqué dans le devis et/ou la convention et/ou le contrat de formation pourra être modifié à l'initiative de CARALIM FORMATION, y compris le jour même d'une formation si nécessaire, sans que le Client puisse se prévaloir d'un quelconque préjudice.

5. Annulation ou report du fait du Client, absences et abandons

Annulation ou report du fait du Client

Les annulations doivent être confirmées par écrit (courrier ou mail). Tous les paiements partiels et acomptes sont acquis à titre de dédommagement. Sauf cas de force majeure dûment prouvé par le Client dans les plus brefs délais, tout report ou annulation donnera lieu, de plein droit, à la facturation de frais de dédommagement :

50 % des sommes dues si l'annulation ou le report survient moins de 15 jours et plus de 5 jours avant le début de la prestation.

100 % des sommes dues si l'annulation ou le report intervient moins de 5 jours avant le début de la prestation. Si un intervenant a été amené à se déplacer, les frais de déplacement (et d'hébergement si besoin) sont en sus.

Absences et abandon

Conditions générales de vente

Les absences en formation doivent être exceptionnelles et nécessitent un justificatif écrit. Elles entraîneront de plein droit la facturation au Client par CARALIM FORMATION de frais d'absence aux mêmes conditions (nombre d'heures et coût horaire) que si le stagiaire avait suivi la formation.

Les absences justifiées par un arrêt de travail (copie à produire dans les 48 heures au Prestataire) feront quant à elles l'objet d'une facturation de frais d'absence à hauteur de 50% du coût pédagogique.

Les abandons constatés au cours de l'action de formation entraîneront le versement de frais d'abandon par le Client, d'un montant égal au solde du coût pédagogique (soit le coût pédagogique total diminué des sommes déjà versées).

Ces facturations (dédommagement, frais d'absence, frais d'abandon) ne pourront faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par le ou les financeurs.

6. Dispositions financières – Modalités de règlement

Les prix pratiqués par CARALIM FORMATION dans le cadre de la réalisation de prestations de formation professionnelle sont ceux détaillés dans le devis et/ou convention et/ou contrat de formation. Ils exprimés en euros « nets de taxes » et ne sont pas soumis à la TVA (exonération). La ou les factures seront adressées au Client par mail le jour de la formation. Le règlement des factures s'effectue par chèque ou virement bancaire à réception de facture. Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé. Tout retard dans les paiements peut justifier une interruption des prestations.

A défaut de paiement dans les délais, une pénalité de retard égale à trois fois le taux d'intérêt légal pourra être appliquée conformément à la loi, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement.

En outre, le Client devra rembourser tous les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues, y compris les honoraires d'officiers ministériels.

7. Clause de déchéance du terme

Tout délai consenti par CARALIM FORMATION comporte la clause de déchéance du terme. Une seule échéance impayée rend le solde de la créance immédiatement exigible.

8. Confidentialité et droit de propriété

Les documents mis à la disposition du Client sont protégés par le droit d'auteur. Tout le matériel pédagogique utilisé demeure la seule propriété de CARALIM FORMATION ou celle de ses partenaires. En conséquence, la reproduction, diffusion ou communication au public sans l'autorisation expresse préalable de CARALIM FORMATION ou de ses ayants droits est constitutive de contrefaçon et passible des sanctions qui s'y rattachent.

9. Procédure de réclamation

Toutes les parties prenantes à l'action de formation (prospects, clients, stagiaires, financeurs, formateurs...) ont la possibilité à tout moment de faire une réclamation relative aux offres et prestations de formations de l'organisme de formation CARALIM FORMATION :

- Oralement, par téléphone ou en face-à-face auprès du/de la chargé(e) de mission formation ; Ou par écrit, par courrier postal (CARALIM FORMATION - 24 Hameau d'Epsom-33270 Bouliac) ou par mail à l'adresse : caralim.asso@gmail.com

10. Loi et attribution de compétences

Les présentes conditions de vente sont soumises à la loi française. En cas de litige, qui ne pourrait être réglé à l'amiable, compétence exclusive sera attribuée aux tribunaux de Bordeaux, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie. De plus, une pénalité de 15 % du montant « TTC » de la facture sera exigible.